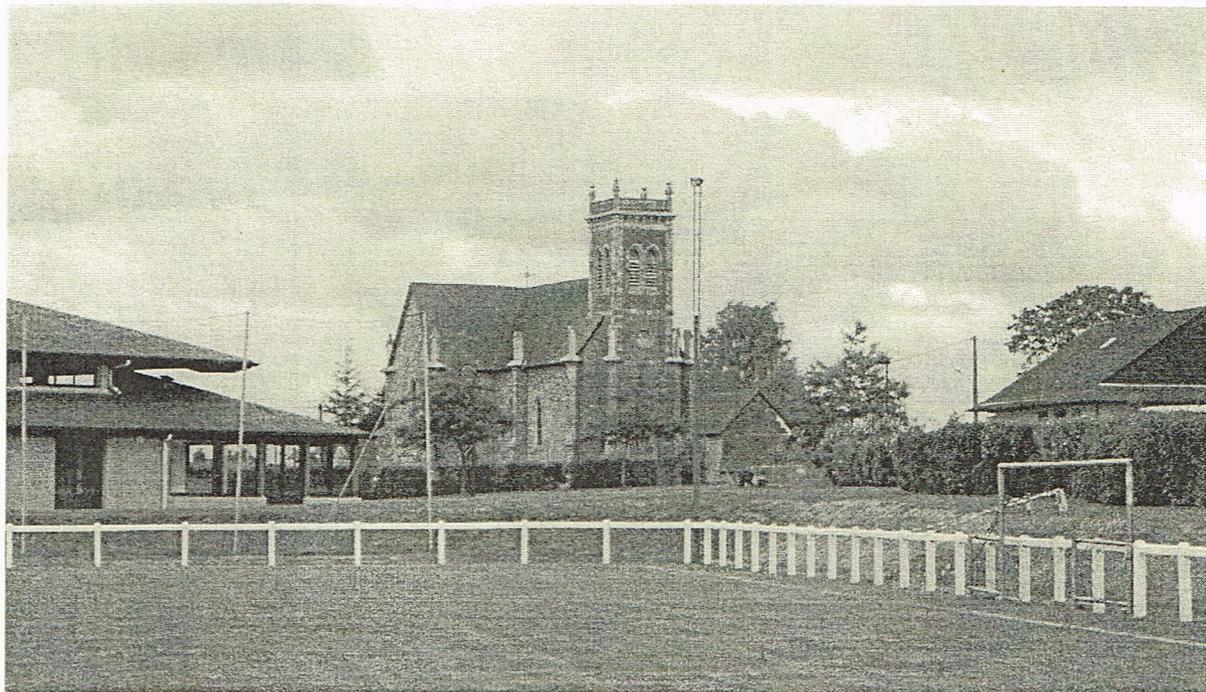


JUILLET 2007

LE P'TIT CROU AISIEN



Bulletin d'information municipale

SOMMAIRE

- Vie municipale	
Editorial	p 1
Budget	p 2
Comptes rendus de réunions	p 4
Etat civil	p 14
Vie intercommunale	p 15
Informations Administratives	p 19
- Vie associative	p 27
- Notre école	p 33
- Echos de la presse	p 35

EDITORIAL

Depuis maintenant plus de 6 ans, l'équipe municipale que je préside n'a qu'un seul objectif : vous servir et améliorer la qualité de vie des Crouaisiennes et Crouaisiens.

Cet éditorial est l'occasion pour moi de remercier les membres de l'équipe municipale pour leur investissement et leur disponibilité qui ont permis de mener à bien tous les projets que nous avons réalisés conformément à notre engagement.

Je tiens à préciser que tous nos projets ont été autofinancés sans augmenter la pression fiscale.

Ce nouveau numéro est réalisé en juin cette année, afin de respecter le délai de six mois avant l'élection municipale prévue en mars 2008.

Je remercie toute l'équipe de rédaction du p'tit Crouaisien. L'élaboration d'un bulletin municipal mobilise beaucoup de temps et représente un gros travail.

Bonnes vacances à tous.

Le Maire
Armel JALU

BUDGET PRIMITIF 2007

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	81 310.00	Produits des services du Domaine	17 360.00
Charges de personnel	110 750.00	Impôts et taxes	72 766.00
Autres charges gestion courante *	33 681.88	Dot. Subventions et participations	114 871.00
Charges financières	8 300.00	Autres produits gestion courante	47 260.87
Dépenses imprévues	6 000.00	Atténuation de charges	
Virement section investissement	8 369.65	Produits exceptionnels	
Opérations d'ordre de Fonct°	3 846.34	Excédent de fonct. reporté	
TOTAL DEPENSES	25 2257.87	TOTAL RECETTES	25 7257.87

*dont subventions

Participation aux organismes publics

✓ Réseau aides spécialisées	150,00
✓ SIVU Montfort sur Meu	1400,00
✓ Réseau Ecoles Rurales	3 900,00
✓ Piscine Acorus St Méen	1 300,00
✓ Office des Sports St Méen	627,92
✓ Chenil service	279,86

Subventions aux autres organismes

✓ Comité des Fêtes Le Crouais	185,00
✓ Association UNC-AFN le Crouais	115,00
✓ Association club de la gaïeté	140,00
✓ Ass. Les Amis de St Laurent	405,00
✓ Ass. des parents d'élèves – sorties scolaires	585,00
✓ Ass. Un Souffle pour Marcher	225,00
✓ Association de Chasse Le Crouais	295,00
✓ Union Sportive Le Crouais	395,00
✓ Comice agricole cantonal	450,00
✓ ADMR St Méen	45,00
✓ Amicale des donneurs de sang	35,00
✓ Croix d'or	30,00

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Eglise	50 000.00	FCTVA	6 493.00
Eclairage du terrain de Foot	20 000.00	Subventions d'investissement	92 659.00
Acquisition Panneaux de Rues	5 000.00	Emprunts	80 920.20
Acquisition de copieurs	3 000.00	Virement de la section de foncti°	8 369.65
Acquisition Terrain	20 000.00	Excédent de Fonct° capitalisé	55 845.54
Travaux électricité école	5 000.00	Amortissement des Immobilisat°	3 846.34
Mobilier école	600.00		
Aménagement piétonnier	13 500.00		
Dépenses Imprévues	5 600.00		
Dépenses Financières	33 800.00		
Restes à réaliser 2006	28 564.08		
Excédent Fonct° Reporté	63 069.65		
TOTAL DEPENSES	248 133.73	TOTAL RECETTES	248 133.73

BUDGET PRIMITIF 2007

BUDGETS ANNEXES

Lotissement Les Portes II

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Etudes, prest. terrains à aménager.	2 000.00	Dotations et subventions	6 621.77
Equipement et travaux	13 000.00	Excédent 2005 reporté	46 639.10
Reversement au budget communal	38 260.87		
Dépenses Imprévues			
Total	53 260.87	Total	53 260.87

Assainissement collectif

SECTION FONCTIONNEMENT

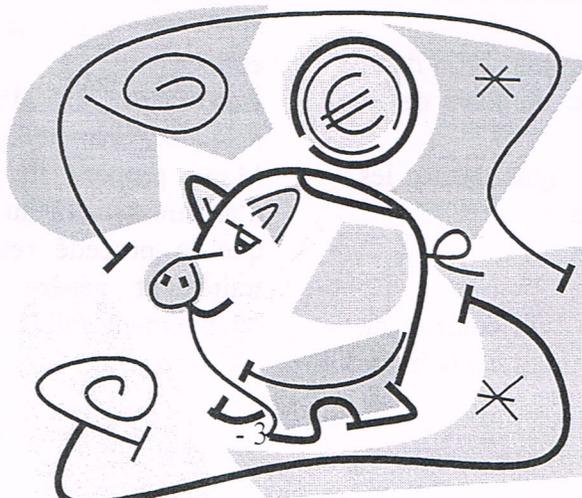
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 900.00	Ventes de produits(redevances)	17 000.00
Charges financières	4 000.00	Produits exceptionnels	12 808.32
Charges de personnel	2 000.00		
Amortissements des Immobilisations	14 709.70		
Dépenses Imprévues	400.00		
Déficit Antérieur	219.99		
Charges exceptionnelles	10.00		
Virement à la section de Fonction°	6 568.63		
Total	29 808.32	Total	29 808.32

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Amortissement des subventions	42 808.32	Amortissement des Immobilisations	14 709.70
Remboursement d'emprunt	42 966.81	Virement à la section d'exploitat°	6 568.63
		Résultat reporté N-1	34 496.80
Total	55 775.13	Total	55 775.13

Budget SPANC

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractères générales	2 017.16	Redevances	2 017.16
Total	2 017.16	Total	2 017.16



Signalisation du lotissement les portes 2, circulation modifiée sur desserte d'accès aux parcelles à partir de la RD 59.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la circulation à l'intérieur du lotissement afin de sécuriser les lieux. Il propose ainsi de mettre en place une signalisation, afin de limiter la vitesse et interdire l'entrée et la sortie de tous véhicules à moteur sur l'axe desservant la RD 59 à partir de l'entrée de l'agglomération, considérant que cet accès n'est pas une voie de circulation normalement prévue pour les véhicules moteurs sauf pour l'accès aux parcelles exploitées. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'interdire l'entrée et la sortie de tous véhicules à moteur au lotissement « les portes 2 » sur le chemin desservant les parcelles d'exploitation à partir de l'entrée de l'agglomération et de la RD59 afin de sécuriser les lieux.
- De consulter les services de la DDE afin de trouver une signalisation adaptée à cette interdiction.
- D'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en place de cette nouvelle signalisation.

Rapport d'activités 2005 de la Communauté de Communes

Lors de la convocation du Conseil Municipal, M. JALU a invité chaque conseiller à venir consulter en Mairie le rapport annuel 2005 de la Communauté de Communes. Après un bref rappel des divers projets en cours et à venir, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce rapport.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter ce rapport d'activités 2005 de la Communauté de Communes du Pays de St Méen le Grand.
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acquisition foncière

M. Le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme HEARD, Demeurant « à la haute

Tiolois » en Montauban de Bretagne au sujet d'un projet de vente au profit de la commune de LE CROUAIS, des parcelles N°413, 431, 432 et 430 au prix de 0.46€ ht/m², tout en se réservant deux terrains de 1000m² chacun sur la parcelle N°413.

Le coût de l'opération serait supporté par le budget communal pour un montant de 15 893 € HT environ auquel il faudrait ajouter les frais de notaire.

M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette acquisition.

Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir les parcelles 413 (en partie), 431,432 et 430 pour une surface totale de 3ha 45 ares 50ca appartenant à M. et Mme HEARD au prix de 0.46€ht /m² afin de se constituer une réserve foncière.
- D'accepter la demande de M. et Mme HEARD portant sur la réservation de deux terrains de 1000m² chacun sur la parcelle N°413 et précise que les frais de bornage pour ces deux terrains seront à la charge de M. et Mme HEARD.
- De confier à l'étude de Maître Karine PATARD, le soin de rédiger les actes nécessaires à cette acquisition.
- Que les frais de notaire liés à l'acquisition des parcelles seront à la charge de la collectivité.
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Redevance d'assainissement collectif.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 02 novembre 2004, la redevance du réseau d'assainissement collectif avait été fixée au prix de 2€ht le m³, considérant les diverses charges courantes et financières à supporter par le budget assainissement de la commune, après les travaux de mise en place du réseau et de la station.

Après deux ans d'activités et analyse des résultats financiers de ce budget, M. Le Maire propose de maintenir la redevance d'assainissement au même tarif, considérant que le procédé retenu pour la station de traitement génère un coût d'exploitation relativement faible les premières années. Il

sollicite l'avis du conseil Municipal sur cette reconduction.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-De reconduire la redevance d'assainissement au prix de 2€ Ht le m³ pour l'année 2007 et ce jusqu'à ce que le Conseil Municipal décide par une nouvelle délibération d'en modifier le montant.

-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Remboursement partiel du prêt de la station

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite procéder au remboursement partiel du prêt de la station, réalisé sur le budget 2005, avant la clôture définitive de cette opération et qui laisse ainsi apparaître un excédent.

Il propose au Conseil Municipal de rembourser ce prêt par anticipation pour un montant de 25000€ et de porter la durée d'amortissement de ce prêt à 10 ans. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ces propositions.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-De rembourser par anticipation le prêt de la station pour un montant de 25000€ et de porter la durée d'amortissement de ce prêt à dix ans.

-De procéder à ce remboursement partiel, après le paiement de la dernière échéance 2006, le 05.11.06.

-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces modifications.

Modification gestion régie cantine et garderie

Mme CHERO, adjointe, informe le Conseil Municipal que Mme MARTIN ne souhaite pas conserver la gestion de la régie cantine et garderie et propose ainsi au Conseil Municipal que cette gestion soit confiée au secrétariat de la mairie, le mardi matin entre 9h et 12h. Elle sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-Que la gestion de la régie cantine et garderie soit confiée au secrétariat de la Mairie avec une distribution des tickets cantine le mardi matin de 9h à 12 h à compter du 01.01.2007.

-D'autoriser Le Maire à prendre l'arrêté nécessaire à la mise en application de ces nouvelles dispositions.

-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces nouvelles dispositions.

Bons d'achat de Noël

M. Le Maire évoque les fêtes de fin d'année qui approchent et souhaite mettre en place un système de bon d'achat d'une valeur de 20€ pour chaque agent de la commune faisant partie des effectifs au 25 décembre de l'année en cours, à faire valoir dans les commerces de la Communauté de Communes du Pays de St Méen le Grand. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'attribuer chaque année un bon d'achat de 20€ à chaque agent faisant partie des effectifs de la commune au 25 décembre de l'année en cours.

-Que la revalorisation sera d'un Euro par an à compter du 1^{er} janvier 2007.

-D'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Questions diverses

***Route de la Boscherais** : Prévoir le déclassement de la route pour 2007, à voir avec la DDE

***Messe des Anciens combattants** le dimanche 12.11.2006

***Régie cantine** : vente des tickets à la mairie à compter du 01.01.2007 le mardi matin de 9h à 12h00. Lettre d'information aux parents à effectuer. **Régie garderie** : note à établir au trimestre.

***Assainissement non collectif** : réunion publique reportée en début 2007.

***Vœux du Maire** : le vendredi 29 décembre 2006 à 19 heures.

Diagnostic église : choix de l'architecte

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que divers travaux sont à envisager au niveau de l'église et qu'il est ainsi nécessaire d'avoir un diagnostic précis de l'état actuel du bâtiment afin d'échelonner les travaux. Pour ce faire, trois cabinets d'architecte ont été contactés. Le cabinet YLOX Architecture de DINAN et le Cabinet MOTTE de Redon ont transmis une proposition.

Après examen, il ressort que les deux propositions répondent aux attentes de ce diagnostic, seul l'aspect financier diffère, le cabinet YLOX Architecture propose un diagnostic complet avec un estimatif des travaux à réaliser pour un montant de 7136€HT contre une proposition du cabinet MOTTE pour une prestation quasi identique s'élevant à 8378.25€ HT. M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ces propositions.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

-De retenir la proposition du cabinet YLOX Architecture de Dinan pour la réalisation du diagnostic église avec une estimation des travaux à réaliser pour un montant HT de 7136€.

-De solliciter une subvention auprès des services du Conseil Général pour la réalisation du diagnostic église.

-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Avenant société MALLET pour travaux de goudronnage

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de compléter les crédits pour tous les travaux de goudronnage réalisés par l'entreprise MALLET, car après travaux il a été constaté un écart sur la surface à enrober de 170 m². M. MALLET présente ainsi un devis complémentaire d'un montant de 1714.10 HT.

M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ces modifications.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'accepter l'avenant de la société MALLET pour 1714.10€ HT pour régularisation de surface d'enrobé.

-D'autoriser Le Maire à signer cet avenant.

Acquisition de panneaux électoraux, décision modificative N°9

Dans le cadre des campagnes présidentielles et législatives de 2007, M. Le Maire propose d'acquérir 7 panneaux supplémentaires pour un coût unitaire de 99€ht et propose d'inscrire en investissement les crédits nécessaires à cette opération.

Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette acquisition.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'acquérir les 7 panneaux d'affichage pour un coût unitaire de 99€ HT

-De créer l'opération 21, pour l'acquisition des panneaux d'affichage électoraux

-De prévoir les crédits nécessaires de la façon suivante :

✓ C/020 : - 850.00€

✓ C/2188, opération 21 : +850.00€

-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Conditions de mise en oeuvre de la taxe de raccordement au réseau eaux usées à compter du 28.11.2006

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est possible de fixer une participation pour raccordement au réseau d'eaux usées (article L35-4 du Code de la Santé Publique-le montant ne doit pas dépasser 80% de la fourniture et de la pose de l'installation).

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2006 fixant le montant forfaitaire de la taxe de raccordement au réseau collectif applicable à compter du 01.07.2006,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter des précisions sur les conditions de la mise en application de cette taxe en fonction du type d'immeuble souhaitant bénéficier d'un raccordement au tout à l'égout collectif, il sollicite l'avis du Conseil municipal sur ces modifications.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-De fixer les conditions de mise en oeuvre de la taxe de raccordement au réseau collectif

fixée par délibération du 21 mars 2006 de la façon suivante : (cf. tableau ci-dessous),

-Précise qu'un titre de recettes sera émis à l'encontre du pétitionnaire (après raccordement sur le réseau collectif)

-Autorise M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Les différentes situations	Les redevables	Montant forfaitaire de la participation	Fait générateur de la facturation
Constructions hors lotissement	Le particulier qui dépose le permis	Forfait de 1000 euros	Date de l'arrêté du permis de Construire
Lotissements privés	Le lotisseur privé qui dépose le permis	Forfait de 1000 euros par lot constructible	Date de l'arrêté du permis de lotir
Lotissements communaux	Inclus au prix de vente du terrain	Forfait de 1000 euros par lot constructible inclus au prix de vente du M2	Pas de facturation directe
Immeubles privés	Le promoteur qui dépose le permis	Forfait de 1000 euros par appartement	Date de l'arrêté du permis de construire

Aménagements piétonniers : accès Fontaine St Laurent

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il envisage dans le cadre des projets 2007, d'aménager un chemin piétonnier vers la Fontaine St Laurent pour améliorer la sécurité et l'accès aux piétons. Pour la réalisation du projet, les services de la DDE ont été consulté afin d'évaluer le coût du projet et de prévoir un aménagement agréable et sécurisé.

M. le Maire propose également dans le cadre de ce projet de demander une subvention aux services du Conseil Général dans le cadre de la répartition des amendes de police 2007. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide

-De retenir le projet d'aménagement d'un chemin piétonnier vers la Fontaine St Laurent dans le cadre des projets à réaliser en 2007.

-D'étudier la proposition des services de la DDE

-De solliciter auprès du Conseil Général au titre de la répartition des Recettes des Amendes de Police, une subvention.

-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette opération.

Modification des statuts du S.D.E 35

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et 5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 2004 approuvant les statuts du S.D.E 35,

Vu la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'électricité d'I. & V. du 23 juin 2006 adoptant le projet de modification des statuts,

Vu la notification en date du 15 septembre 2006 reçue le 19 septembre 2006, de ladite délibération adoptant le projet de modification des statuts et invitant les collectivités adhérentes à se prononcer sur la modification statutaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les raisons et la nécessité de procéder à une modification des statuts, ainsi que sur l'économie générale de la modification envisagée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-d'approuver la modification des statuts du Syndicat Départemental d'électricité d'I. & V. en termes concordants avec les dispositions prévues par la délibération du Comité dudit syndicat du 23 juin 2006,

-de solliciter de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine qu'il prenne, au vu et sous réserve du

résultat de la consultation des collectivités adhérentes, la décision de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité d'Ille et Vilaine.

Budget SPANC : Non-assujettissement

M. Le Maire précise que le budget SPANC, est un budget non assujetti à la TVA et qu'il y a lieu de corriger la délibération du Conseil Municipal en date du 17.10.2006 portant sur la fixation des redevances annuelles de contrôle des installations non collectif du groupe VEOLIA afin d'y appliquer la TVA. Le Maire sollicite l'avis du Conseil sur ces modifications.

Après délibération, Le Conseil Municipal précise :

-Que le budget SPANC sera non assujetti à la TVA.

-Que les tarifs des redevances applicables par le groupe VEOLIA dans le cadre de la convention pour le contrôle des installations non collectif seront pratiqués TTC (TVA 5.5%)

-Autorise Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette modification.

Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du territoire (ATESAT), Renouvellement de la convention.

La convention conclue pour 3 ans avec l'Etat portant sur la mission d'ATESAT réalisée par La Direction Départementale de l'Équipement arrive à échéance le 31 décembre prochain.

La poursuite de cette mission nécessite la signature d'une nouvelle convention applicable un an à compter du 1^{er} janvier 2007 et reconductible tacitement en 2008 et 2009, dans la mesure où la commune reste éligible.

Vu la Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant Mesures Urgentes de réformes à Caractère Economique et Financier (TITRE Ier, Article 1^{ER}, III)

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002, relatif à l'assistance Technique fournie par les services de l'Etat

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance Technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et l'aménagement du territoire

Vu l'arrêté préfectoral du 04 octobre 2006, fixant la liste des communes et leurs groupements éligibles à l'ATESAT au titre de l'année 2007

Après délibération, Le Conseil Municipal -Demande à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) à compter du 1^{er} janvier 2007

-Propose de reconduire les éléments de mission contenus dans la convention initiale modifiée le cas échéant par avenant

-Approuve le projet de convention applicable pour 2007 et renouvelable pour les deux années suivantes par tacite reconduction, dans la mesure où la commune reste éligible

-Autorise le Maire à signer la convention au nom de la commune et à prendre toutes dispositions portant sur son application.

Questions diverses

Date des élections Présidentielles

➤22.04.07 et 06.05.07

Date des Législatives

➤10.06.2007 et 17.06.07

Ecole : prévoir le renouvellement de la pharmacie, dossier confiée à Maryvonne
Prévoir l'acquisition d'une cloche comme mesure supplémentaire en cas d'incendie et à prévoir dans le cadre du budget 2007 investissement, des jeux pour la récréation

CU : ROSSELIN A. et MASSARD M.

Eclairage de Foot : à prévoir en investissement 2007

Eclairage sur le parking de la salle : prolonger l'éclairage jusqu'à 2 heures du matin.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2007

Cession d'un chemin communal au lieu dit « la pifaudière »

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de M. et Mme BOITEAU demeurant à « la pifaudière » d'acquérir le

chemin communal qui traverse leurs parcelles et ces derniers proposent de céder à la commune un autre chemin permettant de conserver un accès aux différentes parcelles concernées. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la demande de M. et Mme BOITEAU pour l'acquisition d'un chemin communal situé à « la Pifaudière ».
- Que les frais de bornage, de notaire et d'acquisition de ce chemin seront à la charge du demandeur.
- De réaliser une enquête publique pour la vente de ce chemin.
- D'acquérir un nouveau chemin appartenant à M. et Mme BOITEAU permettant de conserver un accès aux parcelles concernées.
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Adhésion au C.O.S (comité des œuvres sociales)

M Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'existence du comité des œuvres sociales (COS) pour le personnel des collectivités territoriales, organisme à but non lucratif basé à la Maison des Communes. C'est une association de solidarité à caractère mutualiste qui permet à tous les agents actifs, retraités et à leur famille de bénéficier d'aides diverses (chèques vacances, Mutuelles, prêts, allocations pour événements professionnels) si leur collectivité y adhère.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'y adhérer moyennant une participation de la commune de 0.65% de la masse salariale.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

-d'adhérer au COS (Comité des Œuvres Sociales) à compter du 01.01.2007

-D'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'adhésion au COS et à faire procéder à la désignation d'un correspondant local

-De verser une cotisation égale à 0.65% de la masse salariale et d'inscrire au budget primitif de l'année les crédits nécessaires.

-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ce dossier.

Questions diverses

Création d'un syndicat mixte par la Communauté de Communes pour la gestion de la voie ferrée : vote du Conseil Municipal : 4 abstentions et 4 favorables.

Panneaux de rues : présentation de la société S.A.S signalisation d'Avranches pour un devis des panneaux de rues en email. Un devis en aluminium est demandé pour comparaison avec un autre prestataire. Ce dossier sera à nouveau présenté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Accueil des nouveaux habitants : prévoir une date en juin

Foot : 30^{ème} anniversaire du club : vin d'honneur offert par la municipalité.

Ecole : budget investissement de 600€/an Prévoir l'acquisition d'une sonnerie à l'école en cas d'incendie.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2007

Objet : Approbation du compte administratif 2006

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme CHERO Marie-Paule, 1^{ère} adjointe au maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2006 et les décisions modificatives de cet exercice, considérant le compte administratif 2006 des budgets (principal et annexes) établi par M. JALU Armel, Maire de LE CROUAIS, M. JALU ne prenant pas part au

vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2006.

Approbation du compte de gestion 2006

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de

titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2006

Après avoir approuvé le compte administratif 2006, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture 2006 en fonctionnement de 55845.54 € sur le budget primitif 2007 de la façon suivante :

-Au compte 1068, en recettes d'investissement pour 55845.54€.

-D'autoriser Le Maire à signer les documents nécessaires à cette affectation.

Eclairage du terrain de foot, choix du prestataire

Dans le cadre des projets d'investissements à mener en 2007, le Conseil Municipal a validé la réalisation des travaux d'éclairage du terrain de Foot compte tenu notamment de la participation d'une part du SDE de Saint-Grégoire pour 60% des travaux et d'autre part la prise en compte de ce projet dans le cadre du contrat de territoire de la Communauté de Communes à hauteur de 20%. Le Maire précise ainsi que deux entreprises ont été sollicitées : la société

SADER de Loudéac et la société SANTERNE de Montfort.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-De retenir la proposition de la SADER de Loudéac la moins disant pour un coût HT 17205 €

-De solliciter la participation du SDE pour la réalisation de ces travaux

-D'inscrire dans le cadre du contrat de territoire de la Communauté de Communes ce projet afin qu'il bénéficie d'une subvention.

-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Taux d'imposition 2007

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, décide :

- de reconduire pour 2007 les taux appliqués pour l'année 2006 :

-taxe d'habitation 13.86

-foncier bâti 12.99

-foncier non bâti 41.56

- d'autoriser Le Maire à signer les documents nécessaires.

Panneaux de rues : choix du prestataire

M. JALU informe le Conseil Municipal que nous avons sollicité deux entreprises pour la réalisation de devis relatif à la mise en place des panneaux des noms de rues de la commune : la société S.A.S Signalisation Groupe GIROD d'Avranches et la société SIGNATURE de URRUGNE afin d'avoir des éléments de comparaison.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-De retenir la société S.A.S Signalisation pour sa proposition de plaques en email qui laisse présager d'une durée de vie des panneaux plus longue avec un matériau de meilleure qualité.

-D'évaluer avec la société S.A.S les quantités nécessaires.

-De retenir la couleur RAL 6005 pour toute la signalisation à mettre en place.

-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE ANNEE SCOLAIRE 2005/2006

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de répercuter une partie des coûts de fonctionnement de l'école publique

sur les communes extérieures ayant des enfants scolarisés sur la commune de LE CROUAIS. (par référence à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifié)

Il est donc proposé aux membres du Conseil : de fixer les charges de fonctionnement dues par les communes extérieures pour leurs élèves inscrits dans l'école maternelle et primaire publique de LE CROUAIS, calculé conformément aux dépenses réelles de fonctionnement de chaque année, à compter de l'année scolaire 2005/2006,

VU le calcul établi par rapport au total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2005 pour la rentrée scolaire 2005-2006 (tableau annexé à la présente délibération),

Ce coût de fonctionnement sera facturé :

→ Aux communes extérieures ne disposant pas d'écoles publiques (SAINT ONEN LA CHAPELLE – QUEDILLAC) par rapport au nombre d'élèves domiciliés dans leur commune et inscrits dans l'école maternelle et primaire de LE CROUAIS.

DELIBERE à L'unanimité

FIXE les charges de fonctionnement dues par les communes extérieures pour les élèves inscrits dans l'école de LE CROUAIS conformément au calcul des dépenses réelles de fonctionnement de chaque année, à compter de la rentrée scolaire 2005-2006,

Année 2005 : ➤ coût d'un élève 687.53 €

PRECISE que ces dispositions seront reconduites chaque année,

DIT que la recette en résultant sera inscrite chaque année dans le budget de la commune aux natures et fonctions concernées.

Avenant à la convention ATESAT

Vu la Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant Mesures Urgentes de Réformes à Caractère Economique et Financier (TITRE Ier, Article 1^{er}, III)

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002, relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire

Vu l'arrêté préfectoral du 04 octobre 2006, fixant la liste des communes et leurs

groupements éligibles à l'ATESAT au titre de l'année 2007

Vu la délibération en date du 28 novembre 2006 proposant de reconduire les éléments de mission de la convention initiale

Après examen du contenu de la mission,

Après délibération, Le Conseil Municipal

-Demande à modifier le contenu des missions en y intégrant des éléments de la mission complémentaire

-Approuve le projet d'avenant proposé à la convention applicable pour 2007 et renouvelable pour les deux années suivantes par tacite reconduction, dans la mesure où la commune reste éligible

-Autorise Le Maire à signer la convention au nom de la commune et à prendre toutes dispositions portant sur son application.

Budget Assainissement collectif, amortissement des subventions

Dans le cadre du vote du budget primitif 2007, considérant que l'intégralité des subventions attribuées dans le cadre de la mise en place du réseau d'assainissement collectif ont été versées, il y a lieu de fixer définitivement la durée d'amortissement de ces subventions. M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-de fixer la durée d'amortissement des subventions du réseau d'assainissement collectif sur une durée identique à celle de l'amortissement des biens, à savoir 30 ans pour la station et 60 ans pour le réseau

-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Travaux d'électricité de l'école

Dans le cadre de la convention signée avec la SOCOTEC (organisme agréé chargé du contrôle et de la vérification des installations de Gaz et d'électricité de tous les bâtiments communaux), un premier rapport rendu en avril 2006, faisait apparaître la nécessité de faire des travaux de mise aux normes de l'installation électrique de l'école publique. C'est dans ce contexte que nous avons sollicité plusieurs entreprises spécialisées pour l'étude de ce rapport et la réalisation d'un devis. Le Maire sollicite ainsi l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-De réaliser en 2007 les travaux de mises aux normes électriques à l'école.

-D'inscrire au budget primitif de l'année 2007 les crédits nécessaires.

-De retenir la proposition de l'entreprise NOBLET Mickaël de St Méen le grand pour la réalisation des travaux de mises aux normes électriques d'un montant de 3855.53 TTC.

-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Acquisition de copieur

M. Le Maire informe Le Conseil Municipal de la nécessité de changer le copieur de la mairie qui ne pourra pas être réparé (matériel trop usagé, pas de pièces de rechange) et précise également que le copieur de l'école est actuellement en panne et le devis des réparations s'élève à 900€ environ. La société POTIER de DINAN qui assurait jusqu'alors l'entretien du copieur nous a établi une proposition pour l'acquisition de deux copieurs et nous avons sollicité par ailleurs la société BDO de MELESSE sur ces mêmes bases pour un autre devis.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-De retenir la proposition de la société POTIER de DINAN la moins disant, pour l'acquisition de deux copieurs, un neuf pour l'école et un reconditionné à la mairie pour un coût TTC de 3000€.

-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Adhésion à la Banque alimentaire

M. JALU informe le Conseil d'administration d'une demande d'aide alimentaire formulée par l'assistante sociale du secteur pour une habitante de la commune. Considérant qu'il n'y a pas actuellement de possibilité pour le CCAS de répondre à cette demande, il propose une

adhésion auprès du CCAS de Saint- Méen le Grand pour l'accès à la banque alimentaire, sachant que le coût de cette adhésion serait fonction du nombre d'habitants de la commune à savoir 0.23cts /habitant. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'adhérer à la banque alimentaire par le biais de l'association Groupe Solidarité Rencontre du CCAS de St Méen Le Grand moyennant une participation de 0.23 cts/habitant, pour l'année 2007.

-D'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion

-Que pour les années suivantes le renouvellement de cette adhésion sera soumis à l'autorisation du Maire.

Questions diverses

Contrats de territoire Communauté de Communes : signature de la convention

Présentation du dossier : période 2006-2009, enveloppes de 17 000 000€. Projets retenus pour la commune : l'éclairage du Terrain de Foot pour un montant de travaux de 20 000€ subventionné à 20 % par le contrat de territoire soit 4 000€ et le projet de création d'une bibliothèque pour un montant de travaux prévisionnel de 75 000 € subventionné à hauteur de 20% également soit 15 000€.

Familles Rurales : réunion le mardi 20 mars, compte de résultat 2006

Planning des Elections remis à chaque conseiller.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2007

Décisions modificatives Budget Commune

Afin de pouvoir régulariser les différentes opérations de cession de biens de la commune il y a lieu de prévoir au budget primitif de l'année les crédits nécessaires. De plus, la commune prévoit l'acquisition de coques pour remplacement sur les chaises de

la salle culturelle en cas de dégradation. Le Maire propose ainsi de voter les crédits nécessaires et sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ces propositions.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-de voter les crédits suivants pour les opérations de cession :

- C/ 676 : +100.00€
- C/192 : +100.00€
- C/ 022 : -100.00€
- C/ 020 : -100.00€

-de créer l'opération acquisition de coques en investissement de la façon suivante :

- C/2184 : +400.00€, opération N° 68
- C/020 : -400.00€

-d'autoriser Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

Régime indemnitaire

Mme CHERO informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier l'attribution au titre de L'IAT de Mme GUILLAUMEL afin d'intégrer mensuellement la prime de fin d'année accordée par délibération du 26.01.2006. Cette modification s'effectuera à compter du 01.01.2008 par l'application d'un nouveau coefficient multiplicateur correspondant à son grade d'adjoint administratif de deuxième classe de 5.60. Mme CHERO sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'accorder à Mme GUILLAUMEL une augmentation de son attribution au titre de l'IAT par application d'un nouveau coefficient multiplicateur de 5.60 correspondant à son grade d'adjoint administratif de 2ème classe à compter du 01.01.2008.

-De soumettre annuellement cette attribution à l'autorisation du Maire.

-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Cette délibération annule et remplace celle votée en Conseil Municipal en date du 26.01.2006

Renouvellement ouverture de crédit CRCA

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture de Crédit de 100 000 € réalisée auprès du CRCA arrive à son terme le 14.06.2007 et qu'il est possible de la renouveler sans frais supplémentaire pour une durée d'un an. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

-De reconduire l'ouverture de Crédit souscrite auprès du CRCA pour un montant de 100 000 € pour un an sans frais supplémentaire.

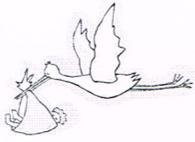
-D'autoriser Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Questions diverses

-Eglise : présentation du diagnostic avec report des décisions au prochain Conseil Municipal après une étude précise des montants de travaux à engager et un prévisionnel des subventions possibles sur la globalité du projet. Sachant que le Conseil Municipal décide toutefois de prévoir prioritairement les travaux de la rénovation intérieure et extérieure du bâtiment, la création éventuelle de la flèche, les travaux de la tribune et la mise aux normes électriques.

-**Accueil des nouveaux habitants** : la date est fixée au mardi 26 juin à 19 heures avec les Présidents d'association, les artisans commerçants, le personnel communal, la directrice d'école, M. JOSSE, Président de la Communauté de Communes.

-**Infos diverses** : Familles rurales 2 dates à retenir : le 8 juin association de St Méen et Assemblée Générale Fédérale en octobre 2009, assemblée générale Eureka le 12 juin 2007, Mission Locale Assemblée Générale le 14 juin 2007. Le Groupe VEOLIA propose par le biais de sa société DOMEQ SA un contrat d'assistance pour la prise en charge immédiate des urgences sur les canalisations d'eau situées en propriété privée au-delà du compteur d'eau.



Etat Civil

NAISSANCES

- Louka MOISSON** Né le 1^{er} décembre 2006 à Rennes
La Poutais
- Johan MALLARD** Né le 6 décembre 2006 à Rennes
Lotissement « Domaine des Portes »
- Paolina RAFFRAY** Née le 28 décembre 2006 à Rennes
Le Bourg
- Anaïs RAMARE** Née le 19 janvier 2007 à Rennes
Lotissement « Les Portes 2 »
- Lisa GIRARD** Née le 24 janvier 2007 à Rennes
La Poutais



MARIAGE

Le 2 juin 2007 : **Denis LEMARCHAND**, agriculteur, domicilié à BRETEIL(Ille et Vilaine) « la guillaumerie »
&
Virginie MESNAGE, ergothérapeute, domiciliée à BRETEIL(Ille et Vilaine)
« la guillaumerie » et résidant à LE CROUAIS « la Boscherais »



DECES

- Le 10 février 2007 Madame LEBRETON Nathalie née MARTIN, 96 ans, La Poutais.
- Le 20 mars 2007 Madame CHEVEU Louise née RIGAUD, 75 ans, Le Pas de la Lande.

Signature du Contrat de Territoire

Le contrat de territoire traduit l'engagement de la Communauté de communes et du Conseil Général en faveur du développement local. La signature d'un contrat de territoire signifie que le Conseil Général s'engage aux côtés de la Communauté de Communes et des 9 communes du canton, pour une durée de 4 ans en aidant financièrement certains projets.

Pour la communauté de communes du Pays de Saint-Méen-le-Grand le projet de territoire est signé avec le Conseil général depuis le 13 février dernier. L'objectif recherché était de définir un projet de développement à l'échelle de la Communauté en anticipant les évolutions à venir pour y répondre le mieux possible. Les orientations validées sont les suivantes

- ⇒ Poursuivre de manière pérenne le développement économique dans ses différentes composantes ;
- ⇒ Renforcer la cohésion communautaire en s'appuyant sur les identités communales ;
- ⇒ Accroître la qualité de vie pour tous au pays ;
- ⇒ Faire partager des repères identitaires emblématiques du Pays de Saint-Méen-le-Grand.

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Méen-le-Grand a bénéficié d'une enveloppe de 1 723 320 € pour la période 2006-2009. La Communauté de communes du Pays de Saint-Méen le Grand étant reconnue EPCI prioritaire, certaines aides départementales en matière d'emploi et d'action économique, de logement social et de tourisme sont bonifiées.

Figurent dans le contrat, des actions diverses comme :

- L'aménagement du parc d'activités « Le Chêne » à Gaël permet de positionner le territoire sur un secteur en développement, la logistique. Ce projet bénéficie d'un financement exceptionnel du Département de 1, 2 M€ sur les travaux de viabilisation, et de 220 000 € sur les travaux de raccordements routiers, en complément du financement au titre du contrat de territoire. Dans le cadre de ses grands partenariats, le Département soutient également le projet de réhabilitation de la voie ferrée « La Brohinière- Mauron » à hauteur de 2 M€. Par ailleurs, l'aménagement de la RD 30 (1,64 M€) est prévu, inscrit au plan quinquennal de modernisation des routes départementales.
- Dans le domaine du développement économique, différents projets sont inscrits : la requalification du parc d'activités de Haute Bretagne dans le respect de la démarche Bretagne Qualiparc, ainsi que les acquisitions foncières nécessaires à son extension, une participation complémentaire à la réhabilitation de la voie ferrée et l'accueil d'une unité de valorisation de l'eau de source de Trékoët sur la commune de Muël.
- En matière de développement culturel, deux actions sont inscrites au contrat de territoire : la réhabilitation d'un équipement à Quédillac, ainsi que la création du Musée de la Forge à Saint-Malon-sur-Mel. Sur la thématique lecture publique, la Communauté de communes a souhaité accompagner les actions communales dont la création et /ou l'informatisation des bibliothèques dans les communes de Muël, Saint-Maugan, Saint-Méen-le-Grand, Le Crouais et Saint-Onen-la-Chapelle.

Sont également prévus au contrat, l'achat de documents et périodiques, les animations autour de la lecture publique, ainsi que le soutien à diverses associations et manifestations culturelles.

- En matière d'habitat, une réflexion sera menée par la Communauté de communes dans le cadre d'un Programme Local de l'Habitat.
- Des actions sont programmées en matière sportive, dont notamment, des aménagements des terrains de football de Saint-Méen-le-Grand et Le Crouais, la construction d'une tribune et d'un local de stockage à Muël et la construction d'une tribune et de vestiaires à Saint-Onen-la-Chapelle. Les travaux de modernisation du bassin de natation extérieur de Quédillac sont également prévus au contrat.

- Dans le domaine du développement durable, le contrat de territoire permettra d'accompagner la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur enterré à Saint-Méen-le-Grand. Il desservira notamment l'hôpital, la maison de retraite, le foyer de personnes âgées, un parc de 50 logements OPAC, la piscine intercommunale, le centre culturel Théodore Botrel, le centre social et le complexe socioculturel. La réhabilitation de « la voie verte n°6 Trans Armorique Camaret-Carhaix-Rennes-Vitré » sera également fortement soutenue dans le cadre du contrat de territoire, ainsi que le Programme d'Intervention Foncière pour la protection du bief de la Hautière à Muël, la création et l'entretien de sentiers de randonnée, et le programme de plantations de haies bocagères sur le territoire.

OFFICE DES SPORTS

Le Pays de St Méen le Grand compte 38 associations sportives proposant 21 disciplines sportives différentes. 12 éducateurs diplômés bénévoles et salariés participent à l'encadrement des clubs.

Pour connaître la totalité des associations, les sports pratiqués et les contacts dans les

communes, un guide édité par l'Office des Sports est disponible dans les mairies, ainsi qu'à la maison du Développement.

Ce document est disponible et téléchargeable sur le site www.cc-pays-stmeen.fr rubrique « Vie Locale » puis Association.

ANIMATION VACANCES 2007

- Camp sportif itinérant (13-17 ans) du 7 au 14 juillet
- Challenge multisports (10-13 ans) le vendredi 27 juillet à St Méen
- Nuit du sport (13-17 ans) à St Méen en juillet

Pour plus d'informations sur l'office des sports et les animations pendant les vacances :
Office des Sports, Maison du Développement, rue de Gaël, 35290 St Méen le Grand
Tél 02.99.09.49.47.

Forum de l'emploi

Le Samedi 6 octobre 2007 dans la salle du Confluent de la ville de Montfort sur Meu se tiendra la deuxième édition du Forum de l'emploi.

Cette manifestation favorisera la rencontre des employeurs du territoire qui recherchent du personnel. Les personnes en recherche d'emploi sont invitées à venir avec leurs CV pour se présenter aux employeurs présents sur place. Par ailleurs, les personnes en recherche d'emploi pourront principalement :

- Consulter des offres locales et déposer leurs candidatures,
- Bénéficier de conseils en recherche d'emploi des partenaires de l'emploi (ANPE, Points accueil emploi, Commission locale d'insertion, Eureka Emplois services....)
- Bénéficier d'entretiens conseils avec des employeurs locaux.

Pour faciliter l'accès des demandeurs d'emploi au forum, 3 lignes de car gratuites desserviront les communes d'Irodouër, Romillé, Pleumeuleuc, Bédée, Plélan le Grand, Bréal sous Montfort et Talensac, Saint-Méen-le-Grand, Boisgervilly, Montauban (1 aller-retour le matin et l'après midi, prise en charge des voyageurs à proximité des Mairies citées).

Cette action menée sous l'égide de la maison de l'emploi de l'insertion et de la formation professionnelle du Bassin d'emploi de Rennes (MEIF) est organisée par la communauté de communes de Montfort Pays de Brocéliande. Cette manifestation est réalisée en collaboration avec les services points accueil emploi des communautés de communes de Saint Méen le grand, du Pays de Montfort, de Brocéliande, de Montauban de Bretagne et de Bécherel.

Les entreprises qui souhaitent participer au forum peuvent s'inscrire* auprès du Point accueil emploi du Pays de Montfort sur Meu (coordonnées ci-dessous)

Pratique :

Forum Emploi du Pays de Brocéliande
Samedi 6 octobre 2007 dans la salle du Confluent à Montfort sur Meu.

Horaires : 10h-12h30 14h-17h

Renseignements et contacts :

Bertrand DUARTE, Chargé de mission MEIF Pays de Brocéliande,
02.99.06.32.45

Renelle MALNOË service point accueil emploi de la communauté de communes du Pays de Montfort :
02.99.09.25.69.

*Nombre d'entreprises participantes limité à 50.

D'aventures en découvertes :

Diverses randonnées sur de nombreux chemins balisés praticables à vélo, à pied ou à cheval sont proposées sur et au départ du pays de Saint Méen. Promenez vous le long des sentiers ouverts au public. Prenez votre temps, l'aventure se vit au hasard des chemins.

L'histoire du Pays de Saint Méen le Grand s'est constitué dès le début du Moyen âge. De cette époque et des suivantes nous restent de multiples sites, témoins de notre passé. Ce sont ces derniers que nous vous proposons de découvrir à travers 20 étapes illustrées par des plaques en lave émaillée.

Ce voyage à travers le temps commence à Saint Méen et se termine à Gaël. Long d'une soixantaine de kilomètres, il s'effectue à pied à vélo ou en voiture. Un guide gratuit est disponible à l'Office du tourisme.

Depuis l'étang du Pas-de-la-Lande, un chemin pédestre permet de rejoindre la salle des fêtes de Saint Onen.

Pour obtenir les guides détaillés des différents itinéraires présents sur le territoire, contacter l'Office de Tourisme du pays de Saint Méen - 5 rue de Gaël 35290 St Méen le Grand

Tél : 02.99.09.58.04

Internet : www.cc-pays-stmeen.fr

Mail : otstmeen@club-internet.fr



CENTRE DE LOISIRS

Lieu d'accueil :

Centre de Loisirs les Dauphins
1 ter rue Maurice
35290 Saint Méen le Grand
Tél : 06-82-76-63-26 / 02-99-09-53-70

Heures d'activités :

- ✓ de 9 h à 17 h
- ✓ Accueil à partir de 7h30 jusqu'à 18h30.

Pré-inscription par téléphone le lundi pour le mercredi.

Permanence / Inscriptions :

Sandrine, la directrice vous accueille chaque jour au centre de loisirs :
✓ de 17h 15 à 18 h 30

Pour une question d'organisation, l'inscription est obligatoire.

Centre de Loisirs (par enfant)	Enfants issus de Saint Méen, Le Crouais, Gaël, Saint Onen la Chapelle		Enfants issus d'autres communes n'attribuant pas de subventions	
	Ressortissants CAF et MSA	Autres (tarif de base)	Ressortissants CAF et MSA	Autres (tarif de base)
JOURNEE	11,50 €	14,65 €	15,75 €	18,90 €
½ JOURNEE	7,15 €	8,75 €	9,35 €	10,95€
½ JOURNEE + REPAS	9,80 €	11,40 €	12 €	13,60€
GARDERIE	1€ par séance du matin et/ou 1 € par séance du soir			

Forum de l'emploi

Le Samedi 6 octobre 2007 dans la salle du Confluent de la ville de Montfort sur Meu se tiendra la deuxième édition du Forum de l'emploi.

Cette manifestation favorisera la rencontre des employeurs du territoire qui recherchent du personnel. Les personnes en recherche d'emploi sont invitées à venir avec leurs CV pour se présenter aux employeurs présents sur place. Par ailleurs, les personnes en recherche d'emploi pourront principalement :

- Consulter des offres locales et déposer leurs candidatures,
- Bénéficier de conseils en recherche d'emploi des partenaires de l'emploi (ANPE, Points accueil emploi, Commission locale d'insertion, Eureka Emplois services....)
- Bénéficier d'entretiens conseils avec des employeurs locaux.

Pour faciliter l'accès des demandeurs d'emploi au forum, 3 lignes de car gratuites desserviront les communes d'Irodouër, Romillé, Pleumeuleuc, Bédée, Plélan le Grand, Bréal sous Montfort et Talensac, Saint-Méen-le-Grand, Boisgervilly, Montauban (1 aller-retour le matin et l'après midi, prise en charge des voyageurs à proximité des Mairies citées).

Cette action menée sous l'égide de la maison de l'emploi de l'insertion et de la formation professionnelle du Bassin d'emploi de Rennes (MEIF) est organisée par la communauté de communes de Montfort Pays de Brocéliande. Cette manifestation est réalisée en collaboration avec les services points accueil emploi des communautés de communes de Saint Méen le grand, du Pays de Montfort, de Brocéliande, de Montauban de Bretagne et de Bécherel.

Les entreprises qui souhaitent participer au forum peuvent s'inscrire* auprès du Point accueil emploi du Pays de Montfort sur Meu (coordonnées ci-dessous)

Pratique :

Forum Emploi du Pays de Brocéliande
Samedi 6 octobre 2007 dans la salle du Confluent à Montfort sur Meu.

Horaires : 10h-12h30 14h-17h

Renseignements et contacts :

Bertrand DUARTE, Chargé de mission MEIF Pays de Brocéliande,
02.99.06.32.45

Renelle MALNOË service point accueil emploi de la communauté de communes du Pays de Montfort :
02.99.09.25.69.

*Nombre d'entreprises participantes limité à 50.

D'aventures en découvertes :

Diverses randonnées sur de nombreux chemins balisés praticables à vélo, à pied ou à cheval sont proposées sur et au départ du pays de Saint Méen. Promenez vous le long des sentiers ouverts au public. Prenez votre temps, l'aventure se vit au hasard des chemins.

L'histoire du Pays de Saint Méen le Grand s'est constitué dès le début du Moyen âge. De cette époque et des suivantes nous restent de multiples sites, témoins de notre passé. Ce sont ces derniers que nous vous proposons de découvrir à travers 20 étapes illustrées par des plaques en lave émaillée.

Ce voyage à travers le temps commence à Saint Méen et se termine à Gaël. Long d'une soixantaine de kilomètres, il s'effectue à pied à vélo ou en voiture. Un guide gratuit est disponible à l'Office du tourisme.

Depuis l'étang du Pas-de-la-Lande, un chemin pédestre permet de rejoindre la salle des fêtes de Saint Onen.

Pour obtenir les guides détaillés des différents itinéraires présents sur le territoire, contacter l'Office de Tourisme du pays de Saint Méen - 5 rue de Gaël 35290 St Méen le Grand

Tél : 02.99.09.58.04

Internet : www.cc-pays-stmeen.fr

Mail : otstmeen@club-internet.fr



CENTRE DE LOISIRS

Lieu d'accueil :

Centre de Loisirs les Dauphins
1 ter rue Maurice
35290 Saint Méen le Grand
Tél : 06-82-76-63-26 / 02-99-09-53-70

Heures d'activités :

- ✓ de 9 h à 17 h
- ✓ Accueil à partir de 7h30 jusqu'à 18h30.

Pré-inscription par téléphone le lundi pour le mercredi.

Permanence / Inscriptions :

Sandrine, la directrice vous accueille chaque jour au centre de loisirs :
✓ de 17h 15 à 18 h 30

Pour une question d'organisation, l'inscription est obligatoire.

Centre de Loisirs (par enfant)	Enfants issus de Saint Méen, Le Crouais, Gaël, Saint Onen la Chapelle		Enfants issus d'autres communes n'attribuant pas de subventions	
	Ressortissants CAF et MSA	Autres (tarif de base)	Ressortissants CAF et MSA	Autres (tarif de base)
JOURNEE	11,50 €	14,65 €	15,75 €	18,90 €
½ JOURNEE	7,15 €	8,75 €	9,35 €	10,95€
½ JOURNEE + REPAS	9,80 €	11,40 €	12 €	13,60€
GARDERIE	1€ par séance du matin et/ou 1 € par séance du soir			



Horaires de la Mairie

Accueil tous les matins du lundi au vendredi de 9H30 à 12H30

☎ 02.99.09.68.88 FAX 02.99.09.64.52

e-mail : mairie.lecrouais@wanadoo.fr

PERMANENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Tous les mardis de 16H30 à 18H30

PERMANENCES DES ADJOINTS

Sur rendez-vous au secrétariat de la Mairie

**MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'ACCES INTERNET.
N'HESITEZ PAS A VOUS RENSEIGNER A LA MAIRIE AUX
HORAIRES D'OUVERTURE.**

Info Mairie

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

L'inscription sur la liste électorale de **LE CROUAIS** peut se faire jusqu'au 31 décembre 2007. Merci de vous adresser au secrétariat de la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile **avant le 15 décembre 2007.**

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est obligatoire à 16 ans pour les jeunes filles et jeunes hommes. Ce recensement doit se faire dans les trois mois suivant la date anniversaire à la mairie du lieu du domicile. Merci de vous adresser au secrétariat de la mairie.

HORAIRES DES BIBLIOTHEQUES

Bibliothèque de St Méen le Grand

Les lundis et jeudis de 15 h 30 à 17 h 30

Le mercredi de 10 h à 12 h
et de 14 h 30 à 18 h

Le vendredi de 15 h 30 à 18 h

Le samedi de 9 h 30 à 12 h 30

Tél. : 02 99 09 40 43

Bibliothèque de Quédillac

Le mardi de 16 h 30 à 17 h 30

Le mercredi de 17 h à 18 h 30

Le vendredi de 16 h 30 à 17 h 30

Le samedi de 10 h 30 à 12 h 00.

Tél. : 02 99 06 22 53

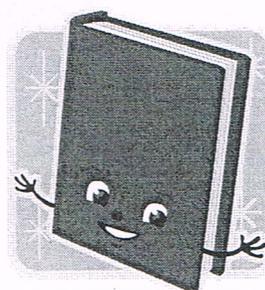
Bibliothèque de St Onen la Chapelle.

Le mercredi de 16 h à 17 h 30

Le jeudi de 17 h à 18 h.

Le samedi de 10 h 30 à 12 h.

Tél. : 02 23 43 11 50



TARIFS 2007 DE LA SALLE CULTURELLE

Tarif hiver : du 16 octobre au 14 avril

Tarif été : du 15 avril au 15 octobre

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
SALLE	136.53 €	172.94 €	200.22 €	229.74 €
SALLE + CUISINE	209.35 €	282.15 €	273.05 €	345.85 €
SUPPLEMENT VAISSELLE {réservé aux associations de la commune}	45.53 €			
VIN D'HONNEUR (petite salle)	63.70 €	63.70 €	91.01 €	127.42 €
Location tables et bancs	3,30 €/table			
CAUTION	343.15 €			
Réduction 2ème jour	50 %			

Frais de fonctionnement pour les associations quand la location est gratuite :

- ⇒ Pour les belotes ou assimilés : 63.70 €
- ⇒ Pour les repas : 81.91 € (*l'été*)
136.53 € (*l'hiver*)

Assemblée générale Entreprise ou divers : tarif idem hors commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le prix des locations de 3% à compter du 1^{er} janvier de chaque année.

VIE PERI-SCOLAIRE

Rentrée scolaire 2007-2008

Garderie

- le matin de 07 h 20 à 08 h 50 : 1 €
- le soir de 16 h 40 à 18 h 30 : 1 €

Cantine

Vente des tickets cantine à la mairie auprès de Mme Guillaumel, le mardi de 9 h à 12 h 30. Prix du repas : **2,78 €**.

RECENSEMENT

A partir du 3 juillet 2007, les données statistiques complètes concernant le recensement de 2006 sont visibles sur le site de l'Insee : www.insee.fr.

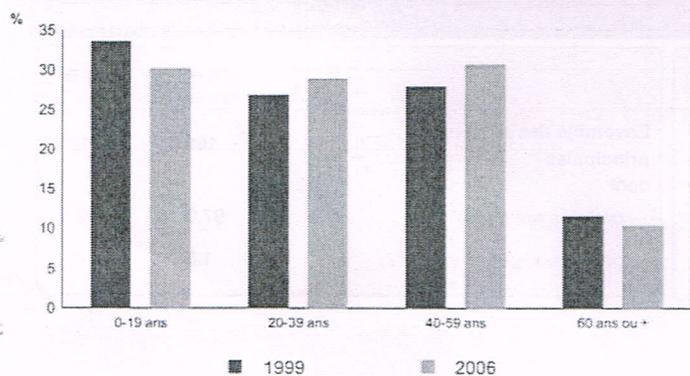
Voici quelques données :

Population

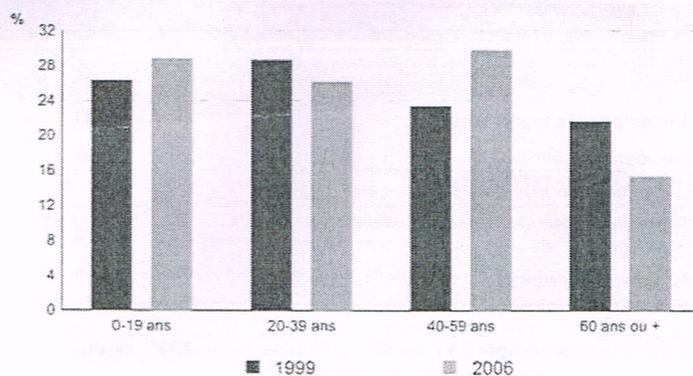
	2006	1999
Population	454	361
Part des hommes (%)	51,1	52,6
Part des femmes (%)	48,9	47,4

Depuis 1999, la population a augmenté de 93 habitants, soit une progression de 25,8%.

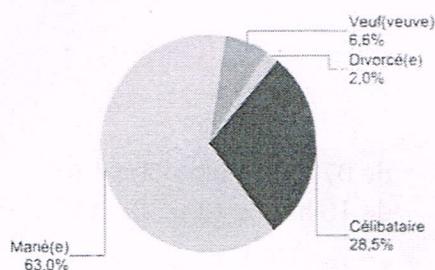
Répartition des hommes selon l'âge



Répartition des femmes selon l'âge



Etat matrimonial en 2006 des 15 ans ou plus



Type d'activité

	2006	1999
Population	454	361
Actifs	240	181
Actifs occupés (%)	50,0	46,0
Chômeurs (%)	2,9	4,2
Inactifs	214	180
Retraités ou pré-retraités (%)	14,3	14,4
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	8,1	8,0
Autres inactifs (%)	24,7	27,4

Population active

	2006	1999
Population active (15-64 ans)	240	180
Population active occupée	227	165
Chômeurs	13	15
Taux d'activité (%)	78,9	76,6
Taux de chômage (%)	5,4	8,3

Composition des ménages

	2006	1999
Nombre de ménages	169	128
Part des ménages d'une personne (%)	22,5	25,0
Part des ménages dont la personne de référence est active (%)	68,6	63,3
Nombre moyen de personnes par ménage	2,7	2,8

Depuis 1999, la commune compte 41 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 32,0%.

Catégories de logements

	2006	1999
Ensemble des logements	182	149
Résidences principales	169	128
Part dans l'ensemble des logements (%)	92,9	85,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	6	17
Logements vacants	7	4

Parc des résidences principales

	2006	1999
Ensemble des résidences principales	169	128
dont		
- part des maisons (%)	97,0	100,0
- part des appartements (%)	1,8	0,0

La commune compte 33 logements de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 22,1%.

SMICTOM



Horaires de ramassage

Collecte des bacs d'emballages recyclables (poubelle jaune) et des bacs papiers (bleue)

⇒ **Le lundi après-midi à partir de 13 heures**

Collecte des bacs d'ordures ménagères (poubelle verte)

⇒ **Le vendredi matin à partir de 5 heures.**

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

	Caulnes Le clos devant les pouriaux 02 96 88 72 06	Montauban Z-A La Gautrais 02 99 06 39 48	Le Loscouët La Gautrais 02 96 25 23 02	Gaël Point Clos 02 99 07 71 47
Lundi	08h30-12h00 13h30-18h00	08h30-12h30 14h00-18h00		08h30-12h00 13h30-18h00
Mardi		14h00-18h00	08h30-12h00 13h30-18h00	
Mercredi		08h30-12h30 14h00-18h00		08h30-12h00 13h30-18h00
Jeudi	08h30-12h00 13h30-18h00		08h30-12h00 13h30-18h00	
Vendredi		08h30-12h30 14h00-18h00		
Samedi	08h30-12h30 13h30-17h30	09h00-12h30 13h30-17h00	08h30-12h30 13h30-17h30	08h30-12h00 13h30-17h30

Petit rappel

Trop souvent les abords des containers que ce soit en campagne ou dans le bourg sont couverts de déchets voire de sacs poubelles éventrés. C'est notamment le cas le cas de ceux qui récupèrent le verre. Veillez pour la sécurité de tous (il y a des enfants qui se sont blessés) à ne pas abandonner des bouteilles à proximité du container sous prétexte qu'il est plein, conservez les et attendez un peu ou rendez vous en direction d'un autre point de collecte. Et si par accident vous avez fait tomber du verre, pensez à en ramasser les morceaux. Ce sera plus agréable et sécurisant pour tout le monde et en plus ce n'est pas si compliqué de contribuer à rendre ces espaces plus propres.

MERCI POUR VOTRE CIVISME.

Vers un jardin sans déchet !

Avec les beaux jours qui reviennent, nous prenons plaisir à retourner au jardin pour planter, désherber, tondre la pelouse, ..

Toutes ces activités nécessaires sont également productrices de déchets en quantité importante.

Pourtant, par quelques gestes ou pratiques parfois oubliées, nous pouvons réduire la quantité des déchets issus de notre jardin.



Faites du paillage



Utilisez des écorces de pin, des feuilles mortes, des tontes de pelouse sèche, des broyats de taille de haie, de la paille, des copeaux de bois, ... pour éviter les mauvaises herbes, le tassement et le dessèchement du sol.

Réutilisez les tontes

Laissez les tontes (composées à 95 % d'eau) sur place pour nourrir la pelouse lorsque cette dernière est sèche.

L'utilisation d'une tondeuse « mulching », qui hache l'herbe très finement, fertilise votre pelouse, diminue son arrosage et évite le ramassage de l'herbe.

Faites du compostage individuel

Le compostage individuel permet de transformer les déchets de jardin et reste de repas en un amendement organique appelé compost.



Pensez à déposer en tas ou dans un composteur :

Vos déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, ...),

Vos déchets de maison (mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, plantes d'intérieur, ...),

Vos déchets de jardin (tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, ...).

Mélangez régulièrement, arrosez si besoin.

Sous l'action des animaux du sol, ces déchets vont se dégrader en un terreau biologique, le compost.

Opération Composteur Individuel

Cette opération mise en place par le SMICTOM continue.

Vous pouvez acquérir un composteur individuel au prix de 15 euros.

Pour tous renseignements, contactez les services du SMICTOM au 02.99.09.57.26.

Broyez vos branchages

Vous pouvez broyer des petites branches (diamètre de 40 mm environ), et utiliser le broyat ainsi obtenu en paillage au pied de la haie et dans les massifs, pour fabriquer du compost.

De nombreux magasins proposent aujourd'hui à la vente des broyeurs à prix raisonnables.

L'achat de ce broyeur limitera vos déplacements à la déchetterie.

Chauffez-vous

A l'heure où le prix du pétrole flambe, pensez à utiliser les branches et troncs d'élagage comme bois de chauffage.

Bon de commande d'un composteur

Si vous souhaitez commander un composteur, complétez et renvoyez ce bulletin au siège du SMICTOM, 5 ter rue de Gaël - BP 18-35290 ST-MEEN-LE-GRAND.

Règlement par chèque à l'ordre du trésor public.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

ASSISTANTES SOCIALES

Permanences à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen le Grand

- CRAM (Bureau 15)
Mme Effosse : 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois sans rendez-vous de 9 h 15 à 12 h.
- CDAS (Bureau 16)
Mme Alain } tous les jeudis du mois, sur rendez-vous.
M Jaouen } Tél. : 02.99.09.15.53.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Nous vous communiquons les coordonnées des assistantes maternelles exerçant sur notre commune.

Il vous appartient de prendre contact avec elles afin de connaître leur disponibilité.

- Mme Danielle BOUETARD Les Champs Tél. : 02.99.09.55.47
Agréée pour 3 enfants
- Mme Maryvonne GALLON Le Pas de la Lande Tél. : 02.99.09.58.58
Agréée pour 3 enfants
- Mme Laurence GLOTIN Le Bourg Tél. : 02.99.09.48.67
Agréée pour 2 enfants
- Mme Léone MASSARD Les Mollières Tél. : 02.99.09.66.62
Agréée pour 3 enfants
- Mme Nicole ROBERT La Croix Donjean Tél. : 02.99.09.52.15
Agréée pour 2 enfants

MEMENTO PRATIQUE

Les permanences :

- **La Mutualité Sociale Agricole** : les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois de 14 heures à 17 heures sans rendez-vous à la Maison du développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **L'assistante sociale du C.C.A.S.** : tous les mardis au Service Info Famille, rue de Plumaugat de 9 h 30 à 12 h, sur rendez-vous en appelant le CDAS AU 02.99.09.15.53
- **L'assistance sociale de la Sécurité Sociale** : 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 9 heures à 12 heures au Service Info Famille, rue de Plumaugat.
- **La Sécurité Sociale** : tous les lundis de 13 h 30 à 16 h 30 sans rendez-vous et les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous à la Maison du développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **CRAM de Bretagne** : 1^{er} vendredi du mois de 10 h à 12 h et de 13 h 30 et 16 h 30 sur rendez-vous au 02.99.26.74.00 à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **Info-Logement** pour le canton : Permanence à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen. Tél. : 02.99.09.47.48.
- **A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement)** : 3^{ème} mardi du mois à la mairie de Montfort.
- **PACT ARIM** : 1^{er} et 3^{ème} mercredis de 9 h à 12 h sans rendez-vous à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **Caisse d'Allocations Familiales** : Tous les mardis et 9 h 30 à 12 h sans rendez-vous à la Maison du Développement à St-Méen.
- **Consultation des nourrissons PMI** : le 3^{ème} jeudi au Service Info Famille de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
- **Organic de Bretagne** : 3^{ème} jeudi du mois de 14 h à 15 h à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **OPAC 35** : 4^{ème} jeudi du mois de 9 h à 12 h sans rendez-vous à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **Architecte conseiller** : 2^{ème} jeudi du mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous accueil CCPSM à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.
- **M. THEAUD Conseil Général** : 2^{ème} samedi du mois de 11 h à 12 h à la Maison du Développement, 22 rue de Gaël à St-Méen.

REPERTOIRE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

NOM	CONTACT	DATES A RETENIR
ACCA Association de chasse	Emile ROBERT Tél : 02-99-09-52-15	Ball trap : Samedi 25 et dimanche 26 août 2007
Amis de Saint Laurent	Yolande MESNAGE Tél : 02-99-09-59-28	
Atelier Création	Maryvonne GALLON Tél : 02-99-09-58-58 Véronique JALU Tél : 02-99-09-65-96 Annie CHOUAN Tél : 02-99-09-51-09	Reprise des activités le vendredi 28 septembre 2007
Club de la Gaité	Raymond BEAUDOIN Tél : 02-99-06-44-07	Le 22 septembre : cochon grillé près de Questembert Le 28 novembre : concours de belote Le 7 décembre : belote au profit du Téléthon
Comité des Fêtes	Stéphane BOURRIEN Tél : 02-23-43-10-69	Dimanche 02 septembre : thé dansant avec Jocelyne Daniel Dimanche 07 octobre : loto Dimanche 17 novembre : poule au pot
Danses Bretonnes	Michel GENEVRIEZ Tél : 02-99-09-50-60	Reprise fin septembre - début octobre, le jeudi de 20 h 30 à 22 h (sauf pendant les vacances scolaires)
Parents d'Elèves	Sylvette SERVANT Tél : 02-99-09-68-25	Le samedi 20 octobre : repas annuel Le dimanche 16 décembre : arbre de Noël
UNC - AFN	René DEFFAINS Tél : 02-99-09-50-48	
Un Souffle pour Marcher	Rémy CHOUAN Tél : 02-99-09-51-09	Téléthon les 07-08 décembre 2007 Couscous le 1 ^{er} mars 2008 à St Onen la Chapelle
U.S. Le Crouais (foot)	René MERCERIE Tél : 02-99-09-52-64	Entraînements le mardi soir et le vendredi soir de 19 h à 21 h reprise des entraînements début août visite médicale le 24 août 2007
Atelier Marine	Sylvette SERVANT Tél : 02-99-09-68-25	Tous les mardis de 14 h à 16 h chez Sylvette

Date à retenir : FORUM DES ASSOCIATIONS le 8 septembre 2007,

Salle du Cosec à St Méen le Grand

LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

DE SAINT MEEN LE GRAND 2007- 2008

A l'espace « Les Dauphins » : 1 ter rue Morice

Les Petits Futés – espace jeux : pour tout enfant de 3 mois à 3 ans, accompagné d'un adulte, parent, grand-parent ou assistante maternelle lieu de rencontres et d'échanges autour de diverses activités, encadrées par une animatrice.

le mardi, le jeudi et le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30

Contact :

M. Thérèse ARZUR : 02-99-09-66-75

Accordéon Diatonique pour adultes et enfants : Une séance par semaine, le mardi soir ou le samedi, de septembre à juin.

Contact :

Michel GENEVRIEZ : 02-99-09-50-60

Art floral : un jeudi par mois par groupe à 14 h ou à 20 h

Contact :

Catherine PERTUISEL 02-96-25-26-59

Encadrement : un mercredi après midi par mois

Contact :

Annick CHEVALIER 02-99-09-66-22

Atelier Création « Saint Méen » :

Rencontre autour d'une activité bois, cartonnage, mosaïque, lampes, perles ...

Lundi de 14 h à 16 h 30 et mercredi de 20 h à 22 h tous les 15 jours

Contact :

Annick CHEVALIER 02-99-09-66-22

Annick PIRIOU 02-99-09-55-51

Jocelyne DELACOUR 02-99-09-52-56

Patchwork et tricot : Echange de savoir-faire tous les mardis de 14 h à 17 h

Contact Patchwork :

Nicole GALESNE et Annick PIRIOU 02-99-09-55-51

Contact Tricot :

Monique GERARD 02-99-09-40-12

Atelier libre de peinture pour les adultes : le jeudi après midi

Contact :

Marie Christine MADEC 02-99-09-64-91

Au Centre Théodore Botrel

Bourse aux vêtements : 2 fois par an (fin septembre et fin mars)

Contact :

Jocelyne DELACOUR 02-99-09-52-56

Bourse aux jouets : début novembre

Contact :

Evelyne BRECHET 02-99-09-48-24 et

Marie Thérèse ARZUR 02-99-09-66-75

Yoga : le mardi de 18 h 30 à 19 h 30

Contact :

Marie Christine MADEC 02-99-09-64-91

Sophrologie – Gestion du stress

Gestion du stress : un samedi par mois

La sophrologie : mercredi matin, après midi, soirée

Contact :

Jacqueline PLANQUE 06-62-54-08-57

Autres lieux :

Accompagnement scolaire : une heure par semaine inscription avant fin septembre

Contact :

Diane MAURAS 02-99-07-75-71

Monique BUFFET 02-99-09-60-43

Atelier Création « Le Crouais » :

un vendredi par mois à la salle polyvalente de le Crouais

Contact :

Maryvonne : 02-99-09-58-58

Véronique : 02-99-09-65-96

Annie : 02-99-09-51-09

Randonnées pédestres : rendez vous le samedi à 14 h sur le parking de l'espace « les Dauphins ».

Contact :

Michelle ROUAULT 02-99-09-63-01

Atelier Théâtre : ouvert aux jeunes de 7 à 18 ans le mercredi entre 13h45 et 17h et le vendredi entre 17h15 et 21 h 30

Contact :

Monique BOURDIN 06-27-13-51-07

Danses bretonnes : le jeudi soir de 20h30 à 22 h à la salle polyvalente de Le Crouais

Contact :

Michel GENEVRIEZ 02-99-09-50-60

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES DEBUT SEPTEMBRE 2007

EXPOSITION VENTE – MARCHE DE NOEL DEBUT DECEMBRE 2007

ASSOCIATIONS SPORTIVES DU PAYS DE SAINT MÉEN LE GRAND

QUEDILLAC

S.E.P QUEDILLAC	MEAL Lydie	La Perchais 02.99.06.23.55
Section FOOTBALL	LEVREL Jean-Pierre	3, rue Plante 02.99.06.23.80
Section VOLLEY	HOUARD Olivier	30, rue Louis Kérautret Botmel RENNES 06.20.52.91.20
Section GYMNASTIQUE	RAMONET Guénola	Rue de Médréac 02.99.06.25.15
Section TWIRLING	MEAL Lydie	La Perchais 02.99.06.23.55

U.P.M.Q	LOCHET Jean-Claude	Ker-Avel 02.99.06.22.19
Club de DANSE	Mme FEVRIER	La Ville au Breton 02.99.06.25.84
CYCLO-CLUB	GUITTON André	36, rue de Rennes 02.99.06.20.15

MUËL

CYCLO-CLUB	THEBAULT Bernard	11, rue du Presbytère
LA PITAUDIÈRE (gym enfant, Randonnée pédestre...)	JOUAN Marie-Thérèse	6, rue de Trekoët 02.99.07.53.71
CLUB GYM "LA DÉTENTE"	VIDAL Annick	La Pilière 02.99.07.54.06
TENNIS	POIGNAND Jérôme	Trégouët 02.99.09.75.80

SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	JOUANNE Annie	Le Pas de la Lande – LE CROUAI 02.99.09.63.71
FOOTBALL	DEMAY Dominique	La Boissière 02.99.09.50.44
CYCLO CLUB	AUDREN David	La Guihénais 02.99.07.50.63

GAËL

FOOTBALL	JANET Benoit	Rue de la Motte 02.99.07.76.25
EPG (activités multi-sports enfants, gym adultes, volley)	RAFFRAY Marie-France	11, rue Armand Hourigat 02.99.07.71.81

LE CROUAIS

UNION SPORTIVE FOOTBALL	MERCERIE René	La Boscheraie 02.99.09.52.64
-------------------------	---------------	---------------------------------

SAINT-MAUGAN

Etoile Sportive Malganaise (Football)	FOUVILLE Christian	1, Allée de l'Aulnaie 06.81.83.49.87
GYMNASTIQUE	CHOTARD Martine	Le Bourg 02.99.09.99.16

SAINT-MALON-SUR-MEL

FOOTBALL	TIRON Thierry	La Ville es Marquer 02.99.07.52.39
Les Amis du vélo	LOUVEL Christine	Le Bourg 02.99.07.57.81

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

U.S.S.M FOOTBALL	GLOTIN André	8, Lot La Croix Pierre Le Loscouët/Meu 02.96.66.26.11
VÉLO-CLUB	LOCHET Annick	8, rue de Gaël 02.99.09.48.93
CYCLO-CLUB	ONFROY Jacques	2, rue du Pont Couée 02.99.09.56.14
LES PONGISTES MÉVENNAIS	MARTIN Guy	La croix Pierre 22 230 Le Loscouët/Meu
E.A.P.B Section ATHLÉTISME de Saint-Méen	QUINTIN Philippe	10, rue Croix du Passage 02.99.09.40.51
PÉTANQUE	DENIEL Christian	57, rue de Merdrignac 02.99.09.58.75
La RANDONNÉE Familles Rurales	BOURDIN Monique	42,bis rue de Dinan 02.99.09.59.53 06.88.72.40.32

SPORTING CLUB MÉVENNAIS (S.C.M)	IZEL Jordan	5, rue du 19 mars 1962 56 490 Ménéac 06.08.70.25.29
Section TENNIS	GUITTON Pierre	La Chupière 02.99.09.55.78
Section BADMINTON	FOUREL Olivier	104, Route de Merdrignac 06.64.92.14.88
Section GYM et JAZZ	LANOË Marie-Renée	2, rue de Guzon 02.99.09.52.65
Section JUDO	ABALLEA Marie	2, Les 3 Chênes - 35160 Le Verger 06.10.46.70.49
Section HAND BALL	MAHE Aurore	2, rue Rosa Bohneur 06.84.79.75.55
Section ESCRIME	DEUTCHSMANN Yann	Les Planches La Chapelle Blanche 02 96 83 87 90
Section BASKET-BALL	DIVET Anne	Contact Bénédicte GLOTIN : 02 96 66 26 11
Section ROLLER	LEJOLIVET Marc	14, rue de Saint Onen 06.89.50.35.23
Section Les P'tits Cubes	ROUVRAIS Frédéric	18, Impasse Jacques BREL 22250 Broons 02 96 84 72 69

Interview d'Anne Claire OGIER,
Directrice de l'école



Depuis la rentrée 2006 vous êtes la nouvelle directrice de l'école. Qu'est ce qui vous a motivé pour solliciter ce poste en septembre dernier ?

Si j'ai sollicité ce poste, c'est pour retrouver les gens, l'atmosphère particulière de cette petite école. J'ai eu la chance de travailler l'année dernière dans la classe de cycle 3 à mi-temps, et je m'étais déjà très bien entendue avec les collègues, et les différentes personnes qui gravitent autour de l'école.

Après un an de plein exercice de la double fonction d'enseignante et de Directrice qu'est-ce qui caractérise ici dans l'école du Crouais :

- la fonction d'enseignante ?

Comme beaucoup d'écoles rurales, les classes sont composées de plusieurs niveaux, c'est donc une façon différente de piloter sa classe. Il faut que les élèves aient un enseignement correspondant à leur niveau, tout en ayant des activités fédératrices, qui leur permettent de sentir leur appartenance à un seul et même groupe-classe. Mais ce qui fait la particularité du Crouais, c'est l'atmosphère qui y règne : de par le fait que les enfants se connaissent tous entre eux, et par le travail de mes collègues, il y a beaucoup d'entraide entre les élèves, aussi bien en classe que dans la cour de récréation. Les enseignantes

ont su instaurer un climat de confiance avec les parents. De plus, ceux-ci s'impliquent dans la vie de l'école, que ce soit au niveau de l'association des parents d'élèves, ou pour participer à l'encadrement de sorties... Tout ceci contribue à faire de cette école un endroit chaleureux où les enfants s'épanouissent dans une ambiance quasi-familiale.

- Et la fonction de directrice ?

Les échanges et la communication sont facilités par la petite taille de la structure, simplifiant ainsi les différentes tâches de la direction. Le climat de confiance qui règne à l'école permet de désamorcer rapidement les petits différends qui peuvent survenir au cours de l'année. De plus, les relations avec Monsieur le Maire et les élus se passent pour le mieux.

Pouvez-vous nous préciser les missions fondamentales d'une directrice d'école ?

J'en verrais cinq :

1. Les valeurs de l'école (liberté, égalité, fraternité) sont à véhiculer dans notre fonctionnement : par la mise en place dispositifs spécifiques afin que chaque élève ait accès aux connaissances fondamentales, mais aussi des projets amenant les élèves à coopérer les uns avec les autres.

2. Comprendre le fonctionnement de l'école ; il s'agit de comprendre la place de l'école dans le système éducatif, et donc travailler au niveau de la liaison école-collège par exemple ; mais aussi de comprendre le rôle des collectivités territoriales, afin de connaître précisément ce qui est du ressort de la mairie.

3. Mettre en œuvre la politique éducative ; cela passe essentiellement par le projet d'école, il revient au directeur de s'assurer de son suivi et de son évolution. Nous venons de rédiger un nouveau projet d'école pour une période de trois ans (2007-2010) en

concertation avec les enseignants du RER. À partir des constats établis dans les écoles, nous avons définis trois axes de progrès, qui guideront les différents projets à venir.

4. Organiser et faire fonctionner une école ; c'est le point qui reprend les tâches concrètes du directeur d'école : analyser une situation pour y apporter la réponse qui correspond le mieux, mais aussi savoir communiquer cette réponse aux personnes concernées. Il s'agit aussi d'organiser les différentes réunions, avec l'équipe enseignante, les élus... et enfin, de veiller au bon déroulement des activités de toutes les personnes qui gravitent autour de l'école

5. Inscrire l'école dans son environnement. C'est à dire prendre en compte la particularité de l'école, et yz travailler avec ses différents partenaires.

Quels sont les projets de l'école pour cette prochaine année ou au delà ?

Nous attendons les réponses pour les classes à PAC (Projet Artistique et Culturel) des classes des cycles 2 et 3. Le cas échéant, une artiste interviendrait dans les classes pour un travail autour de la danse, dans le cadre d'un projet plus vaste : « habiter ». Dans un premier temps, il s'agirait de découvrir l'artiste, son œuvre... puis d'expérimenter, de vivre son protocole de création : définir un espace pour ensuite l'investir, habiter ce lieu. Enfin, pour clore le travail de l'année, les élèves donneraient une représentation de leur danse à l'occasion de la rencontre départementale « des pieds et des mains » à Rennes. Concernant la classe de cycle 1, une demande a été faite pour pouvoir profiter de l'intervention d'un « Dumiste » de l'école de musique de Brocéliande. Là encore, nous attendons la réponse.

(suite de l'interview)

Quelle est la place que peut ou doit avoir dans les années à venir une école dans une commune rurale comme la notre?

Dans une petite commune rurale, il apparaît essentiel de pouvoir maintenir et même de développer l'école. Elle amène une touche de vie dans la commune, et par les différents temps forts (arbre de Noël, kermesse et les autres manifestations de l'association des parents d'élèves) elle contribue à créer ou resserrer les liens entre les habitants.

Informations pratiques

Inscriptions des élèves le vendredi 24 août de 10 h à 17h (possibilité de téléphoner ce jour-là pour prendre rendez-vous ultérieurement)- 02 99 09 65 71

date de rentrée : le mardi 28 août pour les élèves

composition prévue des classes et des cycles : 19 élèves en cycle 1, 20 élèves en cycle 2 et 22 élèves en cycle 3.

Calendrier des vacances Année scolaire 2007/2008	NATIONAL	DEPARTEMENTAL
Rentrée enseignants	Lundi 03 septembre 2007	Lundi 27 août 2007
Rentrée élèves	Mardi 04 septembre 2007	Mardi 28 août 2007
Toussaint	du samedi 27 octobre 2007 au jeudi 08 novembre 2007	du vendredi 26 octobre 2007 au jeudi 08 novembre 2007
Noël	du samedi 22 décembre 2007 au lundi 07 janvier 2008	du vendredi 21 décembre 2007 au lundi 07 janvier 2008
Hiver	du samedi 16 février 2008 au lundi 03 mars 2008	du mercredi 20 février 2008 au lundi 03 mars 2008
Printemps	du samedi 12 avril 2008 au lundi 28 avril 2008	du vendredi 11 avril 2008 au lundi 28 avril 2008
Été - fin des classes	jeudi 03 juillet 2008	mardi 08 juillet 2008
NB : le départ en vacances a lieu après la classe des jours indiqués. La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.	Classe	mercredi 30 avril 2008
		mercredi 07 mai 2008

Compte rendus d'actions

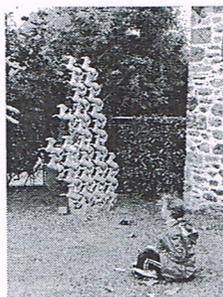
Découverte d'un sculpteur : Manoli, artiste Contemporain dans la maison et le jardin qui expose une partie de ses créations à la Richardais

« *texte ci-dessous écrit par les cycles 2* »

On est arrivé à la Richardais. Une dame (*la veuve du sculpteur*) nous a parlé des sculptures que Manoli a faites. Il y en a 300. On a dessiné celles qu'on préférerait.

A noter : Manoli est le sculpteur qui a réalisé les œuvres de la galerie marchande du centre commercial OPERA à Pacé

Depuis le début de l'année scolaire les élèves de la petite section au CM2 de l'école du Crouais se sont essayé à la **sculpture** sur le thème de la rencontre. Ils ont été aidés pour cela par Marie Legargasson artiste demeurant à Saint Judoce. Celle-ci est intervenue à quatre reprises durant l'année dans l'école ; les élèves ont ensuite poursuivi cette action avec leurs enseignantes respectives. Après divers échanges dans chaque classe, les élèves ont défini ce qu'était une rencontre pour eux. Ils ont mimé des scènes et recherché les sentiments ressentis qu'ils ont tenté de reproduire sur le matériau à leur disposition : la terre. Ce travail a donné lieu à une exposition en fin d'année dont le vernissage a eu lieu le vendredi 22 juin. Les œuvres des enfants étaient installées dans les grands arbres de la cour de récréation. Les parents sont venus nombreux malgré le temps très incertain.



Ecole publique Le Crouais le bourg 35290 Le Crouais tél 02 99 09 65 71

Club de Gaieté :
Repas de fin d'année



Les adhérents du club de la gaieté ont partagé un copieux repas

Vœux du Maire



Elus, représentants institutionnels, responsables d'associations et habitants ont écoutés avec intérêts le bilan de l'année 2006 et les projets pour 2007.

Le Crouais et Saint-Onen
10^{ème} Téléthon en commun



Les animations se sont terminées par un lâcher de ballons

Soirée diatonique et danses avec Familles Rurales



Les musiciens ont accompagné les danseurs

Remise des prix des maisons fleuries



Armel Jalu (maire), Marie-Annick Théaud, les membres du jury et les lauréats des maisons fleuries.

« Un souffle pour marcher » : Le couscous



L'assemblée a écouté le bilan des activités de l'association et les perspectives de 2007.

Assainissement individuel : Les riverains s'informent



Les habitants ont écouté attentivement l'intervention de la société Véolia

Comité des Fêtes : Assemblée générale.



Les membres du comité pendant l'assemblée générale.

*Assemblée générale de l'Office du Tourisme du
Pays de St-Méen à Le Crouais
Jouer la carte du tourisme vert*



L'assistance a écouté avec intérêt les orientations 2007

US Le Crouais : De nouveaux survêtements



Les deux sponsors ont remis les nouveaux survêtements aux joueurs et dirigeants.

Vie des entreprises : Un nouvel élan pour « Pier Services »



Une partie des salariés de l'entreprise avec Maurice Théaud, conseiller général, Bernard Josse, président de la communauté de communes et Armel Jalu, maire.

US Le Crouais : Montée de l'équipe A



Les participants à l'assemblée générale.

*Ludovic Gillouaye nouvelle recrue
pour l'Armée de Terre*



Ludovic Gillouaye avec l'adjudant-Chef Jean-Claude Nizet
du CIRAT

Ecole primaire publique :
L'éducation civique en actes



Armel Jalu, maire du Crouais, a accueilli les élèves à la mairie et veillé au bon déroulement des élections !

US : Place au tournoi et aux 30 ans du Club.



Le bureau de l'US Le Crouais s'active pour préparer le tournoi de foot et le 30^{ème} anniversaire du club !

Les classes 7
Vivement les retrouvailles



Réunion de préparation pour les festivités du samedi 6 octobre

L'US Le Crouais : 30^{ème} anniversaire



Les finalistes avec le président et l'arbitre officiel du club.

Club de Gaieté :
95 équipes participent au concours de palets



Le président du club avec une partie des gagnants

INFOS DE DERNIERE MINUTE..... INFOS DE DERNIERE MINUTE.

COURS DU SOIR D'ANGLAIS

Nous envisageons la possibilité de donner des cours d'anglais toutes les semaines (hormis les vacances scolaires). Cette proposition s'adresse à tous les Crouaisiens et Crouaisiennes et dans une mesure plus large à toute personne désireuse d'apprendre ou de se perfectionner en anglais. Il y aurait deux niveaux : l'un pour débutants et l'autre pour

initiés. Un nombre minimal est indispensable pour former un groupe. Pour que ce projet aboutisse le plus rapidement possible, les personnes intéressées peuvent se manifester en appelant le 02.99.09.69.38 pour une pré-inscription ou pour tous renseignements supplémentaires, afin que les cours puissent commencer courant septembre.

DATES A RETENIR

25 – 26 août	Ball trap de l'ACCA	20 octobre	Repas des parents d'élèves
02 septembre	Bal du Comité des Fêtes	27 octobre	Repas « un souffle pour marcher »
08 septembre	Forum des associations à St Méen	17 novembre	Poule au riz du Comité des fêtes
06 octobre	Repas des classes	7 - 8 décembre	Téléthon à St Onen
07 octobre	Loto du Comité des Fêtes	16 décembre	Arbre de Noël des parents d'élèves
13 octobre	Repas des personnes âgées CCAS		

Les écrits concernant le prochain bulletin municipal sont à adresser aux membres de la commission information avant le 1^{er} septembre 2008 dernier délai.

Journal d'informations gratuit distribué à toutes les familles de la commune.

Rédaction – Fabrication – Diffusion : Mairie de Le Crouais

Directeur de la publication : M. Armel JALU, Maire

Responsable : Mme Maryvonne GALLON, Adjointe

Assistée de la Commission Information - Communication :

Mesdames Marie-Paule CHERO, Marylène CHICOINE, Annie CHOUAN, Monsieur Christian LORINQUER.